



# PROTOCOLE SANITAIRE

## PREAMBULE

Les adhérents jouent un rôle essentiel : ils s'engagent à ne pas venir aux ateliers en cas de fièvre (38°C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'adhérent ou sa famille et à informer la structure s'ils sont positifs à la COVID-19 moins de 7 jours après avoir participé à une activité avec la TITE Compagnie.

Les formateurs doivent appliquer les mêmes règles.

## PASSE SANITAIRE

Depuis le 9 août, 2021, le passe sanitaire est obligatoire pour toutes les activités de loisirs, sportives et les moments de convivialité dans les Etablissements Recevant du Public de type L – Salle à usage multiple.

Toutes personnes majeures (formateurs compris) qui souhaitent pénétrer dans les salles mises à disposition pour nos ateliers doivent présenter un passe sanitaire valide.

La présentation d'un passe sanitaire valide est étendu aux mineurs, à partir de 12 ans et 2 mois, depuis le 30 septembre 2021.

## APPLICATION DES CONSIGNES SANITAIRES ET DES GESTES BARRIERES

Les gestes barrières doivent être appliqués en permanence.

### ➤ La distanciation physique

Les ateliers se dérouleront dans le strict respect de la distanciation physique (au moins 1m entre chaque personne) et les ateliers seront adaptés afin de limiter les contacts entre les participants.

Aussi, afin d'éviter tout risque de contamination, les séances en extérieur seront privilégiées si le temps le permet.

### ➤ Le lavage des mains

Le lavage des mains (ou la désinfection au gel hydroalcoolique) doit être réalisé, à minima :

- A l'entrée des locaux et à la sortie des locaux
- Après être allé aux toilettes
- Ainsi que régulièrement lors d'une séance

### ➤ Le port du masque

Le port du masque est obligatoire pour toutes les personnes de plus de 6 ans dans les lieux recevant du public, y compris lorsque le passe sanitaire s'applique.

### ➤ La désinfection des locaux et matériels

Les poignées de portes, ainsi que tout objet partagé, seront désinfectés avant et après chaque atelier.

Les locaux seront aérés, à minima, avant et après chaque atelier.

### ➤ Registre de présence

La TITE Compagnie tient à jour un registre des adhérents présents lors de l'activité et s'engage à prévenir les participants si l'un des participants est positif à la COVID-19 moins de 7 jours après avoir participé à une activité.

**CE PROTOCOLE EST VALABLE JUSQU'À MODIFICATION DES REGLES SANITAIRES. CE PROTOCOLE SERA REEVALUE A CHAQUE MODIFICATION DE NORMES SANITAIRES.**

